

Note sur la création à Necker d'un service d'Urologie sous le nom de " Fondation Civiale "

par René AUVIGNE

En 1829, à la sollicitation de MM. Arago et Thénard, et sur la proposition de Mgr le duc de Doudeauville, l'administration des Hôpitaux parisiens décida qu'une salle de l'Hôpital Necker « serait confiée à M. Civiale pour le traitement des calculeux indigents par le procédé de la lithotritie ». C'était dans l'esprit des administrateurs une création *temporaire* justifiée par l'éminente personnalité de M. Civiale et destinée à disparaître avec lui.

Il en fut ainsi pendant près de 30 ans...

Mais M. Civiale poursuivait avec obstination l'idée d'en faire une création définitive et, comme il était tenace, il finit par obtenir gain de cause au moyen d'une donation. Il l'annonçait dans une note communiquée le 18 mai 1857 à l'Académie des Sciences et, deux jours après, à l'Académie de Médecine.

On y pouvait lire ceci :

« Afin d'assurer à la science de la lithotritie en France, où elle est née, un établissement permanent dans lequel les indigents atteints de la pierre, ou de tout autre affection de voies urinaires continueront d'être admis et traités par les procédés que j'ai fait connaître, j'ai décidé de faire à l'administration hospitalière un acte de donation perpétuelle destiné à lever les difficultés financières en assurant un traitement annuel de 1 500 F aux chirurgiens qui se succéderont dans les fonctions que je remplis gratuitement depuis près de trente années. »

* Communication présentée à la Société Française d'Histoire de la Médecine le 20 décembre 1969.

La note ajoutait que « le projet n'a éprouvé qu'accueil et *bienveillance*, et que présenté d'abord au Conseil de surveillance des Hôpitaux, puis au Conseil municipal de Paris, il a été débattu et adopté par les deux Assemblées. Soumis ensuite au ministère de *l'Intérieur* et au Conseil d'Etat, il a reçu leur approbation. Enfin, il a obtenu la sanction suprême de l'Empereur ».

En parlant de l'accueil « bienveillant » fait à son projet, M. Civiale montrait un certain optimisme car, en réalité, les réactions que suscita cette « fondation » furent très vives, et pas toujours favorables.

C'est en premier lieu la forme même de la note qui motiva les critiques.

Celles du baron Heurteloup surtout. Il les formula avec l'humour et la causticité qui étaient sa marque et dont il avait déjà donné les preuves en 1855 au moment de sa polémique avec Maisonneuve. Il écrivit à l'Académie pour protester contre les termes trop « paternels » employés par M. Civiale relativement au don qu'il venait d'offrir aux Hôpitaux.

M. Civiale, disait-il, « a fait un acte louable, duquel je lui suis personnellement reconnaissant, puisque ce don montre l'estime que M. Civiale fait de mes instruments desquels il tend à perpétuer l'usage ; mais cet acte ne saurait, avec raison, servir de prétexte et de voile à M. Civiale pour tenter de rallier à lui, sous forme de bienfaisance, dans l'opinion publique, les travaux entrepris pour soulager les calculeux par la méthode de broyer leur pierre ».

En fait, tout se ramenait à une rivalité instrumentale. A une époque où l'urétrotomie interne et la lithotritie résumaient pratiquement toute l'urologie, le broiement des pierres vésicales restait la préoccupation dominante.

Chaque chirurgien s'efforçait d'apporter à une instrumentation, encore imparfaite, une modification, plus ou moins heureuse, dont il revendiquait âprement la paternité et chantait les louanges à son profit.

Il semble bien que le premier instrument utilisable ait été, en 1823, celui de Leroy d'Etiolles mais c'est, sans aucun doute le brise-pierre d'Heurteloup, couronné en 1833 par l'Académie par un prix de 6 000 F, qui, avec ses mors courbes, ait le plus contribué à populariser l'opération.

Et pourtant Civiale, à qui appartient l'honneur d'avoir, le 13 janvier 1824, pratiqué, avec succès, la première lithotritie sur le vivant, prétend n'avoir employé, pour ses opérations « *ni les instruments, ni les procédés de Monsieur Heurteloup* », expliquant ainsi pourquoi sa communication n'en faisait, en 1957, pas mention.

Il faut bien avouer que Monsieur Civiale, sans vouloir le moins du monde diminuer pour autant ses mérites, fermait volontiers les yeux sur ceux des autres.

Le meilleur témoignage en reste sa réaction devant le merveilleux urétrotome de Maisonneuve dont tout ce qu'il avait trouvé à en dire avait été

pour protester « contre les prétendues inventions des prétendus inventeurs qui induisent en erreur en donnant à des instruments anciens une apparence de nouveauté ».

Devant le silence fait autour de son appareil, la mauvaise humeur du baron Heurteloup était facile à comprendre sans qu'il soit besoin d'invoquer uniquement la jalousie.

Les autres objections tenaient à une question de doctrine.

L'initiative de Monsieur Civiale posait la question d'une « spécialisation des services ». Or, jusque-là, l'Administration des Hôpitaux s'était toujours refusé de l'admettre. Et cette entorse au règlement en faveur d'un chirurgien n'eut pas l'heur de plaire à tous les autres.

C'est ainsi que Velpeau, considérant la lithotritie comme une opération usuelle « pouvant s'effectuer dans les divers hôpitaux à l'instar des autres opérations de chirurgie » estime qu'il n'est besoin pour cela « ni de salles, ni de lits, ni de praticiens spéciaux ».

Mais l'hostilité la plus grande vint de la part de A. Thierry intervenant dans le débat, en sa triple qualité de chirurgien, d'administrateur des Hôpitaux et de membre du Conseil municipal.

Il déclare superflu, au moment où l'opération de la lithotritie (qui d'ailleurs, selon lui n'est pas née en France puisque c'est le Bavaois Gruithuisen qui en 1813 en a eu le premier l'idée), tombe dans le domaine public, d'aller fonder, à toujours, un service pour une spécialité des affections calculeuses et des maladies des voies urinaires », alors que dit-il, ce sont des chirurgiens comme Desault, Chopart, et Dupuytren qui ont fait faire le plus de progrès au traitement de ces maladies ».

A ses yeux, créer un tel service, « c'est détruire l'émulation et la concurrence et créer l'immobilité dans l'art et dans la science, ce qui est la pire des choses ».

« Si vous constituez un tel service, demain ce sera le tour des oculistes, après-demain, les homéopathes forceront les portes de nos hôpitaux, les ténatomistes viendront à leur tour, suivis par les rebouteux. »

Il veut bien accepter le legs de Monsieur Civiale en en perpétuer le souvenir en plaçant à Necker son nom sur une plaque de marbre, mais il estime que le service ne pourrait « *en aucune façon* être désigné sous le titre de : Fondation Civiale ».

Car les 1 500 F de rente ne couvriraient que l'indemnité du chef de service et ne représenteraient que la minime partie des frais entraînés par la fondation d'un service de vingt-six lits ; étant donné que chaque lit coûte annuellement aux Hôpitaux une somme de 600 F, la fondation du service accroîtrait donc de 15 600 F par an la charge de l'Administration ; et ce n'est pas en fournissant *une somme relativement faible que Monsieur Civiale peut avoir la prétention d'être considéré comme le fondateur du service.*

Il est superflu de dire que ces protestations restèrent sans effet.

A distance, toutes ces discussions nous apparaissent mesquines, partisans et, pour certaines, ridicules. La mise au point du lithotriteur est un travail collectif :

Des trésors de patience, d'ingéniosité, d'invention furent dépensés pour mettre au point l'instrument qui, en 1872, avec les mors courbes de Heurteloup, fenêtrés par Reliquet, muni de l'écrou brisé imaginé par Charrière et utilisant l'aspirateur de Bigelow permit à la lithotritie de prendre dans la chirurgie urinaire une place définitive.

Quant à la généreuse initiative de Monsieur Civiale de créer, à Necker, un service de vingt-six lits (20 pour les hommes, 6 pour les femmes) réservés aux calculeux et aux maladies des voies urinaires, elle apparaît comme particulièrement bénéfique. Car la « Fondation Civiale » portait en germe cette rayonnante clinique qui allait devenir avec Monsieur Guyon et pendant un demi siècle, le centre d'attraction incomparable dont Legueu a pu dire avec bonheur qu'il était vraiment la Mecque de l'Urologie.

